



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°026/2017

SÉANCE N°2 DU 27 MARS 2017

---

### OBJET – LOUVERNÉ – PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°5 – BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE – APPROBATION

---

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 21 mars 2017, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval sous la Présidence de Monsieur François ZOCCHETTO.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

**AHUILLE** : Christelle REILLON – **ARGENTRÉ** : Christian LEFORT, Marie-Odile ROUXEL – **BONCHAMP** : Gwénaél POISSON, Fabienne LE RIDOU, Jean-Marc COIGNARD – **CHANGÉ** : Denis MOUCHEL, Olivier RICHEFOU, Nathalie FOURNIER-BOUDARD – **LA CHAPELLE-ANTHENAISE** : Jean BRAULT – **ENTRAMMES** : Didier MARQUET, Nathalie CORMIER-SENCIER – **LAVAL** : François ZOCCHETTO, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL (départ 20h32), Alexandre LANOË, Chantal GRANDIÈRE, Danièle JACOVIAC, Jacques PHELIPPOT, Béatrice MOTTIER, Alain GUINOISEAU, Sophie LEFORT, Jean-Pierre FOUQUET, Florence QUENTIN, Didier PILLON, Sophie DIRSON, Philippe HABAUT, Martine CHALOT, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Marie-Hélène PATY, Bruno MAURIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Catherine ROMAGNÉ, Aurélien GUILLOT, Véronique BAUDRY, Sid-Ali HAMADAÏNE, Isabelle BEAUDOUIN, Claude GOURVIL (à partir de 19h52), Jean-Christophe GRUAU – **L'HUISSERIE** : Jean-Marc BOUHOURS, Guylène THIBAudeau – **LOUVERNÉ** : Alain BOISBOUVIER, Sylvie VIELLE, Dominique ANGOT – **LOUVIGNÉ** : Christine DUBOIS – **MONTFLOURS** : Christophe CARREL – **NUILLÉ-SUR-VICOIN** : Mickaël MARQUET – **PARNÉ-SUR-ROC** : Daniel GUÉRIN – **SAINT-BERTHEVIN** : Yannick BORDE, Joseph BRUNEAU, Flora GRUAU – **SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX** : Marcel BLANCHET – **SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE** : Olivier BARRÉ

#### ÉTAIENT ABSENTS, REPRÉSENTÉS OU AVAIENT DONNÉ POUVOIR

Sylvie FILHUE, Annette CHESNEL, Mickaël BUZARÉ, Loïc HOUDAYER, Michel ROCHERULLÉ.

Isabelle OZILLE a donné pouvoir à Gwénaél POISSON,  
Loïc BROUSSEY a donné pouvoir à Jean BRAULT,  
Samia SOULTANI-VIGNERON a donné pouvoir à François ZOCCHETTO,  
Marie-Cécile CLAVREUL a donné pouvoir à Alexandre DELANOË, (à partir de 20h32)  
Jean-Jacques PERRIN a donné pouvoir à Didier PILLON,  
Gwendoline GALOU a donné pouvoir à Sophie DIRSON,  
Jean-Christophe BOYER a donné pouvoir à Véronique BAUDRY,  
Christelle ALEXANDRE a donné pouvoir Joseph BRUNEAU.

Michel PEIGNER était représenté par Nathalie MANCEAU.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Nathalie CORMIER-SENCIER et Alexandre LANOË ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27MARS 2017**

**OBJET : LOUVERNÉ – PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°5 – BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE – APPROBATION**

**Rapporteur : Daniel GUÉRIN, Vice-Président**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-57,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153 -36 à L. 153-44 et R.153-1 et suivants,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron approuvé par délibération du Comité syndical en date du 14 février 2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louverné approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2005,

Vu la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louverné approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 4 septembre 2008,

Vu la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louverné approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 2 septembre 2010,

Vu la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louverné approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 2011,

Vu la modification n°3 et la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louverné approuvées par délibération du Conseil municipal en date du 8 septembre 2011,

Vu la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Louverné approuvées par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2005,

Vu la délibération du Conseil municipal de Louverné en date du 17 mai 2016 sollicitant Laval Agglomération pour engager la procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté n°41/2016 du Président de Laval Agglomération en date du 4 octobre 2016 portant prescription de la modification n°5 du PLU de Louverné, complémentaire à la délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2016,

Vu l'arrêté n°44/2016 du Président de Laval Agglomération en date du 10 novembre 2016 portant prescription d'une enquête publique pour la modification n°5 du PLU de Louverné,

Vu la délibération du Conseil municipal de Louverné du 24 janvier 2017 émettant un avis favorable à l'approbation de la procédure de modification n°5 du PLU,

Considérant que les modalités de l'enquête publique qui s'est tenue du 9 décembre 2016 au 9 janvier 2017 ont bien été respectées,

Considérant que le dossier de modification n°5 du PLU de Louverné peut être approuvé tel que modifié selon les éléments précisés dans le mémoire annexé à la présente délibération,

Entendues les conclusions du commissaire-enquêteur et la réponse apportée à la réserve émise, précisée en annexe de la présente délibération,

Au vu des pièces du dossier et notamment des conclusions de l'enquête publique, il y a lieu d'approuver, par la présente délibération, la modification n°5 du PLU de Louverné telle que contenue dans le dossier joint à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission aménagement du 15 février 2017,

Après avis favorable du Bureau communautaire du 6 mars 2017,

## **DÉLIBÈRE**

### **Article 1**

Le Conseil Communautaire dresse un bilan favorable à la consultation des Personnes Publiques Associées et à l'enquête publique.

### **Article 2**

Le Conseil Communautaire approuve la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Louverné, telle qu'elle est annexée à la présente.

### **Article 3**

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme :

- Affichage durant un mois au siège de Laval Agglomération et à la Mairie de Louverné ;
- Mention de cet affichage sera insérée en annonce légale dans un journal diffusé dans le Département de la Mayenne ;
- Publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération accompagnée du dossier d'approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Louverné sera transmise à Monsieur le Préfet de la Mayenne.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération, à la Mairie de Louverné et à la Préfecture de la Mayenne aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

### **Article 4**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 5**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Par délégation du Président,  
Le Vice-Président,**

**Daniel GUÉRIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-245300330-20170327-S2-CC-026-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2017

Publication : 07/04/2017